



# Un nouvel élan pour la noix de cajou dans le département des collines au Bénin



Juillet 2018 / GLAZOUE, BENIN

## L'expérience du Commerce Equitable et de l'Agriculture Biologique par l'URFPCTAS-ZC

Herbert S. TOSSOU (CRADIB), Jeanine T. BIAOU (GEBANA) et Pascal K. GNANHO (CRADIB)

### Introduction

Au Bénin, la filière anacarde représente une grande opportunité d'exportation, à côté du coton. La noix d'anacarde, est le principal produit recherché dans les anacarderaies. En terme de qualité de la production, elle occupe la 2ème place parmi les pays ouest-africains après la Guinée Bissau.

En réponse à la demande croissante en noix brutes d'anacarde, et dans le but de se garantir un bon marché d'écoulement, le Centre de Recherches et d'Action pour le Développement des Initiatives à la Base (CRADIB-ONG), a organisé les productrices d'anacarde et de soja en Union régionale et communale. Dès lors des partenariats d'assistance techniques et commerciales ont été noués avec plusieurs structures.

Pour le compte de l'année 2015-2016, les activités se sont effectuées dans les communes de Glazoué et de Ouèssè. Cet article fera le point des activités menées depuis l'avènement du Bio et du Flo.



### Contexte et justification

La demande en produits biologiques au sein des marchés de produits alimentaires à haute valeur, a augmenté de 10 à 25% par an, en Europe et en Amérique du Nord. C'est le segment alimentaire dont la croissance est la plus rapide, avec une importation croissante en provenance des pays en développement. De 146.332,947 tonnes en 2010-2011, la quantité de noix de cajou exportée au Bénin, est passée à 155.929 tonnes en 2011-2012, soit une progression de 6,55%, selon les chiffres du Port autonome de Cotonou. Les statistiques enregistrées pour cette spéculation affichent un total de 186.270 tonnes de production en 2011. Au Bénin, après le coton biologique, le marché de niche des noix de cajou bio et équitable est de plus en plus exploré. Les résultats obtenus dans plusieurs autres communes du Bénin, par d'autres faitières ont très tôt sidérés l'Union régionale des productrices d'anacarde des collines.

### DEMARRAGE DU PARTENARIAT AVEC GEBANA-BENIN

GEBANA-BENIN entre temps V2M, une unité de transformation installée au Nord-Bénin, intervient dans la transformation des noix de cajou en amande blanche équitables et biologiques.

GEBANA-BENIN, est une filiale de GEBANA en Suisse. Elle investit dans le développement de la filière anacarde. A ce jour, GEBANA est présente au Burkina Faso, au Togo, en Tunisie, au Brésil et au Bénin.

GEBANA-BENIN intervient dans le département de l'ATACORA DONGA avec l'URCPA A-D et dans le département du BORGOU-ALIBORI avec l'URPA B-A.

Dans le souci de garantir un marché sécurisé à ses coopératives, CRADIB a tissé un partenariat à long terme avec GEBANA-BENIN en 2016. Ce partenariat a pour objectif d'améliorer : (i) la qualité et la quantité des noix d'anacarde, (ii) les conditions de vie des producteurs en apportant les diverses certifications Biologique et Equitable.

### Présentation de CRADIB

Le Centre de Recherche et d'Action pour le Développement des Initiatives à la Base CRADIB, est une Organisation Non Gouvernementale, créée en Janvier 1992. CRADIB est officiellement reconnu au Bénin sous le N° 94 / 108 / MISAT / DAI / ASSOC du 22 Juillet 1994,

Son objectif est de parvenir à l'amélioration des conditions de vie des populations et surtout des femmes en fournissant plus de services de qualité pour accroître leurs capacités d'autopromotion.

Elle assure l'accompagnement continu de l'Union Régionale des Femmes Productrice Transformatrice d'Anacarde et de Soja du Zou et des-Collines.

L'URFPCTAS Z-C comprend 1800 membres, et composée de 07

Unions communales (UCFPCTAS) et 75 Coopératives (CVFPCTAS) toutes enregistrées en conformité à l'OHADA

### 'Le commerce équitable'

Le commerce équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés.

### 'L'agriculture biologique'

L'agriculture biologique est un système de production agricole basé sur le respect du vivant et des cycles naturels. Elle cherche à maintenir ou améliorer la santé du sol, de l'eau, des végétaux et des animaux. Elle contribue à un haut niveau de biodiversité, avec une utilisation responsable de l'énergie et des ressources naturelles. Elle est basée sur la gestion rationnelle de la fraction du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement, tenant compte des connaissances en écologie pour une production. En effet, elle n'utilise ni pesticides, ni engrais chimiques de synthèse et les semences sont contrôlées sans OGM. Elle repose sur 4 principes à savoir : (i) le principe de santé, (ii) le principe d'écologie, (iii) le principe d'équité et (iv) le principe de précaution.

### Processus de mise en place du dispositif de certification

Une assemblée générale extraordinaire a été organisée en Juillet 2016, pour sélectionner les coopératives à faire certifier.



### Sélection des Coopératives

Plusieurs critères ont déterminé le choix des communes. On peut citer : les habitudes culturelles, le potentiel de production, la maturité de la coopérative sur certains principes du commerce équitable.

Parmi les 7 communes d'intervention de URFPTAS Z-C deux communes pilotes ont été choisies afin de démarrer l'expérience de la certification Equitable-Biologique. IL s'agit des Unions Communales des Femmes Productrices et Transformatrices d'Anacarde et du Soja (UCFPTAS) de Glazoué et de Ouèssè.

### Sélection des producteurs

La sélection définitive des producteurs dépend des pratiques culturelles utilisées sur ses parcelles d'anacarde et de la proximité d'un champ à risque.

Les trois principaux risques suivants ont été évalués sur les parcelles:

- la proximité avec les champs de coton,
- Les traitements appliqués sur les anacardiens pour lutter contre les ravageurs,
- Les associations culturelles dans les jeunes parcelles d'anacarde.

### Signature du contrat de production

Un contrat de production est signé entre le producteur et la coopérative ainsi qu'entre la coopérative et l'Union. Chaque partie s'engage à respecter les principes Bio et Flo, et la visite d'un contrôleur interne une fois par an.

### Appui techniques

A chaque campagne agricole, un Système de Contrôle Interne SCI est mise en place pour informer, former, et contrôler les producteurs et acteurs de la transformation, sur le respect des normes de la production biologique et du Commerce équitable. Plus de 400 parcelles d'anacarde ont été géo-référencés sur environ 700 Ha et plus de 500 producteurs ont été informés, formés sur les principes de l'agriculture biologique et du commerce équitable dans la commune de Glazoué et de Ouèssè.

Au nombre des formations reçues par les producteurs on peut citer la formation sur : (i) la vie associative (ii) les rôles et responsabilités des élus et la tenue des documents de gestion, (iii) les exigences spécifiques des standards Flo, Bio UE et Bio Suisse (iiii) la vente groupée.



Avec les contrôles qui s'effectuent, les responsables à divers niveaux sont satisfaits de l'engagement des producteurs qui suivent scrupuleusement les règles de conformité dans le processus de certification.



## Résultats et Défis

### Obtention du certificat Flo

En 2016, la première inspection externe par l'organisme de certification FLOCERT a donné lieu à l'obtention du certificat Flo par les UCFPTAS de Glazoué et de Ouèssè.



### Identification et géo-référencement des parcelles

Des opérations de géo-référencement et d'identification des parcelles certifiées Bio ont été réalisées de 2016 à 2018. Au total, 429 parcelles Bio ont été identifiées avec des plaques et plus de 300 plantations ont été géo-référencés à Glazoué et Ouèssè.



### Respect strict des exigences des labels

Les labels Bio et Flo sont régis par des normes et principes que les producteurs suivent pour garantir les certificats et bénéficier de leurs avantages.



### Production et commercialisation des noix de cajou Bio et Flo



Le tableau suivant présente les points des ventes et productions depuis le démarrage du projet.

Point des productions et ventes		
Année	Superficie en ha	Quantité Vendue (Kg)
Certificat FLO		
2017	1264	204075
2018	1623,96	158871,5
Certificat BIO		
2017	705,99	0
2018	1047,78	205206

### Achat de balances avec la prime FLO 2017

Au titre de la campagne agricole 2016-2017 une prime de 4420974 F CFA et de 2837529 F CFA est revenue respectivement aux UCFPTAS de Glazoué et de Ouèssè



### Adhésion de nouveaux membres et groupements aux UCFPTAS

En 2017, deux nouvelles CVFPTAS avec de nouveaux producteurs se sont ajoutés à la liste des coopératives à certifier : Il s'agit des CVFPTAS Ifetchayé de Gbobogni et Tinkpon-Aïssogbé d'Agouagon de Glazoué



De 2016 à 2018, le nombre de producteurs Flo et Bio a connu une augmentation. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs des producteurs présenté en 2017 et en 2018.

Evolution des effectifs des producteurs présentés en 2017 et 2018		
Année	Nombre de CVFPTAS	Nombre de Producteurs
Certificat FLO		
2017	19	575
2018	21	631
Certificat BIO		
2017	19	292
2018	21	377

### Défis

- Aller à la certification FLO et BIO
- Livrer 420 tonnes de noix d'anacarde BIO FLO et 200 tonnes de noix d'anacarde conventionnel FLO à GEBANA-BENIN ;
- Renouvellement des certificats BIO et FLO ;
- Création de champs école par coopérative
- Recherche de biofertilisants pour les producteurs ;
- Création d'un fond de soutien à l'entretien des plantations ;
- Recherche d'équipements (tracteurs; outils d'entretien)
- Identifier et préparer des producteurs pour la certification Bio Suisse.

### Conclusion

Le marché de niche des noix d'anacarde bio et équitable est un marché porteur pour les membres de l'URCFPTAS-ZC. Vivement que les autres communes soient touchées.